

Atteindre la neutralité carbone

L'urgence climatique ne fait plus débat et à l'échelle de notre Métropole, nous disposons de leviers importants pour conduire la transition écologique de notre territoire, que ce soit en termes de mobilités, d'alimentation ou de logement. Notre objectif est d'atteindre la neutralité carbone en 2050, autrement dit ne pas rejeter plus d'émissions de CO₂ que le territoire ne peut en absorber.

Pour y parvenir, les moyens engagés doivent être immédiats, massifs et les mesures ambitieuses et réalistes.

Pour être efficaces, nos actions ne doivent laisser personne sur le bord du chemin. Elles doivent être acceptables socialement, en accompagnant en priorité les plus modestes d'entre nous.

Pour être comprises, elles doivent être concertées afin de mobiliser tous les acteurs concernés.

Pour être exigeante, la Métropole doit être exemplaire et moteur en engageant cette transition d'abord et avant tout sur son patrimoine et avec l'ensemble de ses agents.

Pour être pertinente, cette transition écologique doit faire appel à des acteurs, des emplois et des ressources locales.

C'est pourquoi, nous proposons un projet global posant des objectifs historiques de réduction de nos émissions de gaz à effet de serre, notamment grâce à des investissements massifs publics et privés dans la rénovation énergétique des bâtiments et le doublement de notre production locale d'énergies renouvelables. Ce projet fait la part belle aux initiatives et aux acteurs locaux de la transition écologique.

Enfin et surtout, il se déploie avec une attention particulière à l'accompagnement de tous vers cette transition, en particulier les ménages les plus modestes.

Réduire notre consommation énergétique

1. Réduire de 25 % des émissions de CO₂ liés aux logements et mettre fin à la précarité énergétique en rénovant 200 000 logements d'ici 2030

En plus des primes air bois et air fuel, nous consacrerons un budget de 40 millions d'euros par an à la plateforme ECORENO'V (un service public et un guichet unique de l'éco-rénovation) pour assurer au plus grand nombre à la fois le confort d'été et le confort d'hiver. Notre objectif : permettre la rénovation en 10 ans de 200 000 logements, dont 100 000 directement via la plateforme ECORENO'V. Nous orienterons ces efforts prioritairement vers les ménages modestes, en ciblant la rénovation de 100% des logements des ménages en précarité énergétique en 5 ans.

Cette mesure nous permettra de réduire de 25% les émissions de CO2 liées au logement, tout en aidant les habitants à mieux se chauffer, améliorer leur confort et réduire leur facture énergétique.

2. Réduire de 25% la consommation d'énergie et de 40% les émissions de CO2 des bâtiments tertiaires et d'entreprises

Dans la Métropole de Lyon, on dénombre 25 millions de m² de bâtiments tertiaires : 60% dans le secteur privé et 40 % dans le secteur public.

Nous voulons réduire de 25% la consommation de ces bâtiments en énergie. Pour cela, nous encouragerons les entreprises à rénover leurs bâtiments, en multipliant les campagnes d'accompagnement et d'information. Nous renforcerons par exemple l'initiative Lyon Eco Energie, afin de soutenir 2 000 TPE et PME dans leurs démarches de transition énergétique, pour atteindre notamment la certification ISO50001.

L'objectif est ainsi de toucher 3/4 des bâtiments de plus de 2 000 m² et 1/4 des bâtiments de moins de 2 000 m².

3. Donner l'exemple en dédiant 600 millions d'euros pour la rénovation énergétique du patrimoine de la Métropole de Lyon

Sur le prochain mandat, nous réduirons de 40% la consommation d'énergie de la Métropole d'ici 2030 : en rénovant nos bâtiments, en changeant les systèmes de chauffage et de climatisation non performants et en posant des panneaux photovoltaïques afin de couvrir 20% des besoins électriques de la Métropole et des communes. Nous accompagnerons également les personnels de la Métropole à adopter des écogestes et réduire ainsi leur consommation quotidienne d'énergie, tout en améliorant leur confort de travail, tant en hiver qu'en été.

Ces mesures cibleront notamment les collèges et feront participer les collégiens, les professeurs et les personnels des collèges aux réflexions et nouveaux comportements en matière d'énergie.

Nous soutiendrons également les communes pour la rénovation énergétique de leur patrimoine, et notamment des écoles.

4. Accompagner 100 000 ménages dans le changement des comportements et l'apprentissage d'écogestes en matière énergétique

En matière de transition énergétique, nous le savons, nos comportements ont un impact majeur. C'est pourquoi nous renforcerons toutes les actions de la Métropole dans ce domaine. Sur 10 ans, nous accompagnerons ainsi 100 000 ménages grâce à plusieurs dispositifs partenariaux complémentaires pour initier le plus grand nombre aux changements des pratiques

et à l'acquisition des bons gestes du quotidien. Cela permettra de réduire à la fois l'impact énergétique des ménages et de réduire leur facture d'énergie d'au moins 10%.

- Nous créerons un réseau spécial d'« ambassadeurs du logement sobre en énergie », pour inciter les propriétaires à rénover leur logement et les aider à adopter les bons gestes au quotidien.
- Nous déploierons, dans chaque circonscription, un appartement type éco-énergie de présentation des éco-gestes et la mise en place d'un bus propre itinérant de présentation des éco-gestes.
- Nous développerons également à grande échelle le « défi familles à énergie positive » qui accompagne pendant un an les familles à réduire fortement leur consommation et leur facture énergétiques. Nous multiplierons par 5 le nombre de familles accompagnées en passant de 200 à 1 000 familles par an.
- Nous soutiendrons et valoriserons les initiatives de type « défi bureaux à énergie positive », en encourageant dans le cadre de notre plan climat air énergie territorial, les entreprises locales à participer à ces démarches et donner à leurs salariés tous les moyens pour adopter les bons gestes en matière d'énergie, tant sur leur lieu de travail que chez eux.
- Nous lancerons un programme ambitieux d'éducation des enfants à la transition énergétique et climatique en priorité dans les collèges et les écoles publiques.

Pour démultiplier toutes ces actions de sensibilisation, nous nous appuyerons sur les associations locales déjà actives sur cette thématique.

5. Réduire les émissions de CO2 et les consommations d'énergies liées aux usages du numérique

Aujourd'hui en France, 3% de la consommation d'énergie est liée aux usages du numérique. Ce chiffre est amené à exploser dans les années à venir. Le premier défi que nous devons relever est donc celui de l'information du public sur cette consommation « invisible » avec :

- L'organisation d'une conférence annuelle sur le sujet,
- La mise en œuvre d'une journée dédiée à la sobriété énergétique numérique,
- La mise en place d'un lieu dédié pour informer le public sur ce sujet,
- Un accompagnement pour aider le public à améliorer son usage numérique,
- Le développement d'une filière de réparation, réemploi et recyclage pour tous les équipements numériques.

Nous chiffrerons également ces émissions et rendrons ces chiffres publics avec la création d'un référentiel.

Enfin, nous intégrerons à notre « Plan climat » métropolitain ce volet des émissions de CO² « numériques ».

Développer les énergies vertes

6. Doubler la production d'énergies renouvelables d'ici à 2030

Les énergies renouvelables locales représentent actuellement 7 % des consommations du territoire, Nous doublerons cette part d'ici 2030, en démultipliant sur notre territoire les implantations d'énergies locales durables :

- En nous engageant à utiliser d'ici là une énergie 100 % verte pour tous les usages propres à la Métropole de Lyon, stimulant ainsi la demande et la production,
- En encourageant dans le cadre de notre plan climat l'ensemble des acteurs locaux à consommer une énergie verte pour leurs usages,
- En multipliant par 10 la production d'électricité photovoltaïque (voir ci-dessous),
- En multipliant par 10 la production de biométhane sur le territoire,
- En installant un électrolyseur pour produire de l'hydrogène 100% vert (voir ci-dessous),
- En déployant toutes les sources potentielles de chaleur pour les réinjecter dans les réseaux de chaleur urbain (chaufferies biomasse ; chaleur industrielle ; chaleur des eaux usées à l'échelle d'un quartier ; récupération de la chaleur des « data center ») afin de tripler le nombre de foyers rattachés à ce réseau.

7. Multiplier par 10 la production d'électricité photovoltaïque

Nous multiplierons par 10 notre production d'énergie solaire grâce à l'installation de panneaux photovoltaïques sur l'ensemble des surfaces et des terrains qui s'y prêtent.

Nous prioriserons tout d'abord l'installation de panneaux photovoltaïques sur le patrimoine immobilier des communes et de la Métropole, et en particulier sur les collèges et les écoles.

Nous renforcerons la connaissance et la diffusion du cadastre solaire réalisé par la Métropole et qui permet d'identifier avec précision le potentiel d'installation de panneaux photovoltaïques sur toutes les toitures de tous les bâtiments du territoire. Notre objectif : que chaque propriétaire puisse s'emparer de cet outil et initier, s'il le souhaite, son propre projet d'implantation de panneaux photovoltaïques.

Nous poursuivrons comme cela a été fait dans le cadre de l' « Appel des 30 » dans la Vallée de la Chimie la recherche et la mise à disposition de fonciers et de surfaces pour l'implantation de panneaux photovoltaïques de grandes capacités (toits, ombrières ou au sol). Cela permettra notamment l'installation sur notre territoire de fermes solaires. Pour faciliter davantage encore leur installation, nous proposerons un guichet unique, qui recevra tous les porteurs de projets et concentra tous les services et informations pour accélérer la mise en œuvre de leurs projets, en concertation avec les communes et les acteurs concernés et en lien avec les dispositions du PLU-H.

Pour accélérer l'installation de ces panneaux sur tout le territoire, nous développerons les projets de financement participatif. L'idée est d'ouvrir chaque fois que cela est possible la participation des citoyens et des collectivités au capital des projets de panneaux solaires ou des sociétés qui implantent et gèrent les panneaux photovoltaïques (PV).

C'est ce que font déjà des associations de type Toits en transition et 1, 2, Toit soleil, vis-à-vis du grand public, notamment pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits des écoles, des collèges ou de bâtiments publics. C'est ce qu'a fait la Métropole également avec la société Lyon Rhône Solaire qui plante et exploite les panneaux solaires récemment installés sur la Vallée de la Chimie. Le financement participatif est doublement vertueux, puisqu'il permet non seulement de renforcer les investissements dédiés aux énergies renouvelables, mais aussi de renforcer la prise de conscience de ceux qui investissent, tout en leur garantissant un investissement fiable et durable.

La Métropole contribuera directement à ces projets à hauteur de 10 millions d'euros.

8. Déployer une vaste filière de production et de consommation locale d'hydrogène vert

Nous déploierons une nouvelle filière autour de l'hydrogène vert sur le territoire. Il s'agira pour cela de créer un véritable cercle vertueux autour de cette nouvelle énergie, qui permette d'encourager simultanément sa production, ses usages et l'implantation de nouvelles activités liées à son usage.

Pour ce qui concerne la production, nous participerons aux côtés de la Région et des acteurs locaux de l'énergie, à la création et l'implantation d'un électrolyseur sur notre territoire, qui produira localement de manière 100% verte de l'hydrogène en quantités suffisantes pour tous les usages.

En matière d'usages, nous encouragerons le développement de la mobilité hydrogène en favorisant l'implantation de stations d'approvisionnement hydrogène, en partenariat avec la Région, tout en accompagnant les acteurs locaux pour renouveler leurs flottes et acquérir des véhicules à l'hydrogène, notamment dans le cadre des primes ZFE ou de la politique de renouvellement de sa flotte par le Sytral.

L'hydrogène vert produit localement pourra enfin se substituer pour tous les industriels du territoire qui en font une grande consommation à l'hydrogène carboné actuellement utilisé, notamment sur la vallée de la chimie. Cet hydrogène permettra également de stocker de manière efficace l'électricité renouvelable produite en surplus selon les pics saisonniers et les pics de consommation d'électricité du territoire.

La création d'une véritable filière de l'hydrogène vert sur le territoire favorisera l'installation de nouveaux acteurs, comme récemment l'entreprise Symbio, et contribuera ainsi tout autant à la transition énergétique de notre territoire, qu'à son développement économique et au renouvellement de ses filières d'activités traditionnelles.

9. Initier le développement d'une filière d'entreprises locales leader de la rénovation énergétique

L'ensemble des actions de rénovation thermique que nous souhaitons engager représentera un budget potentiel de travaux de plus de 7 milliards d'euros qui bénéficiera à toute une filière locale d'ici à 2030 (investissements publics et privés confondus).

Nous accompagnerons la structuration et le développement d'une filière de professionnels qui, du fait de la nature des travaux (avec des chantiers plus ou moins importants qui concerneront souvent les particuliers) permettra de faire travailler massivement les entreprises du bâtiment et de la construction locales, créant ainsi des emplois non délocalisables et réduisant de fait massivement l'empreinte carbone du territoire.

Le développement de cette filière s'appuiera sur les universités, les écoles, les établissements de formation dédiés, la CCI, etc.

Elle bénéficiera d'un label « Champion de la rénovation énergétique » ainsi que de la création d'une plateforme d'achat de matériaux dédiés à la rénovation énergétique (biosourcés et locaux).

Cette mesure sera accompagnée par la création d'une plateforme complémentaire de réemploi et de recyclage de tous les matériaux et équipements déconstruits dans le cadre des rénovations. Autant d'éléments qui garantissent une véritable économie circulaire de la construction et de la rénovation sur notre territoire.

10. Développer la filière bois locale

Afin d'alimenter localement et durablement les chaufferies biomasse de la Métropole, nous consoliderons la filière locale d'approvisionnement en bois en :

- acheminant du bois par camions 100% propres,
- créant un label « approvisionnement bois local et durable »,

- maintenant des actions de développement et de maintenance des forêts dans un rayon de 100km.

Prendre en main notre destin alimentaire

L'alimentation représente sur notre territoire un triple défi. Nous devons à la fois répondre à la précarité alimentaire grandissante sur notre Métropole qui concerne aujourd'hui 15 % de nos habitants, tout en préservant nos terres agricoles et notre environnement, et en limitant notre dépendance alimentaire.

Face à ces enjeux, la Métropole doit prendre en main son destin alimentaire, ainsi que celui de tous ses habitants. Notre ambition est de garantir l'accès pour tous à une alimentation de qualité, saine et durable, à un coût raisonnable, en encourageant les circuits courts et le bio, tant en termes de production que d'offre sur notre territoire.

Informer et sensibiliser les habitants sur une alimentation saine et durable

1. Concevoir les menus des restaurants collectifs métropolitains avec ceux qui les mangent

Nous créerons au sein de tous nos collèges une « Conférence des menus » pour qu'une fois par trimestre, tous les collégiens, classe par classe, se réunissent autour d'un de leurs professeurs, d'un médecin nutritionniste, d'un référent développement durable afin d'analyser et de prévoir les menus du prochain trimestre en fonction de critères prédéfinis collectivement (goût, impact sur la santé, impact sur l'environnement, réduction du gaspillage alimentaire, etc.).

Au restaurant administratif de la Métropole, comme pour les collèges, nous proposerons chaque année une « conférence des menus de la Métropole ». Une fois par trimestre, des groupes d'agents volontaires se réuniront autour du personnel de la restauration de la métropole, d'un médecin nutritionniste, d'un référent développement durable afin d'analyser et de prévoir les menus du prochain trimestre en fonction de critères prédéfinis collectivement (goût, impact sur la santé, impact sur l'environnement, etc.).

2. Montrer l'exemple en formant les agents de la Métropole aux règles de la nutrition

La Métropole proposera une formation « alimentation saine et durable pour tous » à l'ensemble de ses agents en contact avec du public : personnels de la restauration collective, personnels d'accueil en Maisons de la Métropole, médecins, personnels en lien avec la petite enfance, etc.

3. Organiser des événements phares récurrents en lien avec l'alimentation

- Le « Grand repas »

Nous organiserons chaque année à date fixe « un grand repas » partagé ce jour-là par celles et ceux qui déjeuneront dans un service de cuisine collective (restaurants scolaires des collèges, restaurants de maison de retraites, EHPAD, restaurant administratif de la Métropole, escales solidaires, etc.)

La Métropole s'associera à des chefs locaux volontaires afin qu'ils établissent les recettes d'un menu de saison, local, bio, équilibré pour la santé et respectueux de l'empreinte carbone, tout en garantissant le coût habituel de la cuisine collective). Ces recettes seront envoyées à chaque établissement de la Métropole qui sert des repas en cuisine collective pour que le menu y soit préparé et proposé.

Les recettes seront mises à disposition des communes, de la Région, des universités, des crèches, des entreprises, autrement dit de tous les acteurs servant des repas collectifs ainsi que de tous les agriculteurs locaux et associations locales en relation avec les publics de l'alimentation et de la solidarité afin de les inciter à participer également à ce grand repas et à proposer le menu à leur public.

Pour la Métropole de Lyon, c'est l'occasion d'affirmer une volonté d'agir pour le bien-être de tous les habitants au quotidien à travers l'alimentation et de partager ensemble un repas en commun.

- Le forum annuel de l'alimentation

Sur le modèle de la Conférence Énergie Climat, nous réunirons un forum de l'alimentation une fois par an. Il sera ouvert au grand public et rassemblera tous les acteurs et partenaires ayant participé à la co-construction de la stratégie alimentaire de la Métropole de Lyon.

Il présentera son état d'avancement et s'appuiera sur un « Conseil scientifique » transversal qui donnera son regard d'expert extérieur sur le plan d'action, son suivi et son évaluation. Nous l'animerons toute l'année autour d'ateliers reconduits, sur le modèle de la démarche « On s'y met tous » qui s'est déroulée sur toute l'année 2019 autour de thématiques du développement durable.

- Confirmer le rôle de la Cité de la gastronomie comme un lieu dédié à l'alimentation saine, locale et de qualité, ainsi qu'à la nutrition/santé, à travers des actions de sensibilisation et des expositions.

4. Mener des actions pédagogiques sur l'alimentation dans les Maisons de la Métropole

Nous organiserons des sorties au marché et des actions de terrain avec les usagers des Maisons de la Métropole afin de les sensibiliser et de les former aux enjeux du bien manger.

Nous fournirons également un accompagnement des familles sur le budget, l'achat et la façon de cuisiner les produits locaux. Nous organiserons notamment des sessions de formation ouvertes à tous sur le thème « manger mieux et dépenser moins »

5. Proposer chaque jour dans les restaurants collectifs de la Métropole (collèges, EHPAD...) des repas comportant 100 % de produits bio, 80% de produits locaux et de saison, 100% de produits animaux élevés dans de bonnes conditions et une option végétarienne systématique

La Métropole sert chaque jour environ 40 000 repas dans ses restaurants collectifs (collèges, EHPAD, restaurant administratif, etc.). Elle peut (et doit !) ainsi être exemplaire en matière d'alimentation proposée. Mais surtout, tous ces repas servis chaque jour constituent un formidable levier auprès des acteurs locaux en matière de commande publique et d'aide à la consolidation des filières locales d'approvisionnement pour réussir la transition alimentaire à l'échelle de notre territoire.

C'est pourquoi nous souhaitons atteindre dans l'ensemble de nos cantines d'ici à 2025 des objectifs ambitieux mais réalistes et déployer pour cela des moyens à la hauteur de nos ambitions :

- Atteindre 100 % de bio pour tous les produits : nous nous engageons à orienter l'alimentation servie dans les structures de la Métropole (collèges, EHPAD...) vers du 100 % bio local. Pour cela, nous fixerons des paliers progressifs, au fur et à mesure que les agriculteurs locaux auront pu augmenter leurs productions en produits bios, notamment grâce au soutien de la Métropole, en commençant par 100 % de fruits, légumes, féculents et légumineuses issues de l'agriculture biologique.
- Atteindre 80 % de local pour tous les produits (dans un rayon de 50 km) et 80 % de fruits et légumes de saison : le diagnostic territorial de l'alimentation conduit par la Métropole de Lyon et ses partenaires locaux le montre : sous réserve d'une réorientation de la production agricole sur notre territoire, nous pourrions nous approvisionner à 80 % en produits locaux, de saison. Comme pour le bio, nous nous engageons à orienter l'alimentation servie dans les structures de la Métropole vers du 80 % local, au fur et à mesure que la production des agriculteurs locaux aura pu se convertir. Nous proposons d'élargir le rayon de notre approvisionnement en local, pour les fruits et légumes dont la culture n'est pas possible sur la région (clémentines, kiwis, choux-fleurs...) et afin de garantir une alimentation diversifiée de saison.
- Atteindre 100 % de produits issus d'animaux élevés dans des bonnes conditions (y compris œufs, lait... dans les préparations) : nous nous engageons à renforcer la traçabilité des produits d'origine animale servis par la Métropole de Lyon, pour nous

assurer que ces produits sont non seulement locaux, bios et de qualité mais aussi issus de méthodes d'élevage et d'abattage compatibles avec le bien-être des animaux.

- Proposer un menu végétarien en option à tous les repas, afin de permettre à chacun de découvrir de nouveaux aliments et de modifier ses habitudes alimentaires selon ses envies
- Réduire le gaspillage et compenser une partie du surcoût par la réduction des quantités au plus près de la demande
- Trier 100 % des déchets et composter 100 % des déchets biodégradables : la Métropole installera notamment des composteurs dans tous les collèges, avec une animation spécifique en lien avec les personnels du collège et les élèves. Nous réutiliserons le compost produit pour les espaces végétalisés des collèges.
- Interdire les plastiques pour la préparation, le transport, la réchauffe et le service des repas

Favoriser une alimentation et une agriculture locales

Les produits agricoles locaux ne représentent aujourd'hui que 5% de l'alimentation des Grands Lyonnais, le reste étant importé. Dans le même temps, 95% de la production agricole locale est exportée hors de notre territoire. Pourtant la production agricole produite dans un périmètre de 50 km autour de Lyon pourrait permettre de couvrir 95% de la consommation alimentaire des habitants. Nous souhaitons aujourd'hui renverser cette tendance et permettre à la fois à nos agriculteurs de pouvoir mieux vivre de leur travail sur notre territoire et dans le même temps permettre aux habitants de la Métropole de s'approvisionner en circuit court, avec des produits de qualité issus des filières locales particulièrement riches dans et autour de la Métropole.

6. Préserver et développer notre « capital naturel agricole »

Nous adopterons une nouvelle gouvernance renforcée et plus participative concernant le foncier agricole afin de soutenir et développer le formidable capital naturel agricole existant sur notre territoire ou à proximité.

Cette nouvelle gouvernance renforcera notre stratégie foncière, afin de préserver nos terres agricoles et de mieux accompagner les agriculteurs exploitants et les néo-agriculteurs pour qu'ils puissent trouver un terrain sur lequel exercer leur métier.

Dans le cadre de notre soutien à l'agriculture locale, nous encouragerons les agriculteurs à favoriser la polyculture, plus propice à l'agriculture biologique et plus résistante, à renforcer la culture des légumineuses et à privilégier des variétés moins consommatrices en eau et résistantes aux changements climatiques en cours

Nous accompagnerons et nous soutiendrons financièrement les agriculteurs pour qu'ils puissent se former et se convertir au bio et aux pratiques agroécologiques, moins émettrices de gaz à effets de serre, plus respectueuses des ressources en eau et plus favorables à la biodiversité.

Nous élaborerons de plus une stratégie foncière, agricole et alimentaire en partenariat avec les territoires voisins, afin de développer de manière concertée et homogène l'agriculture dans un rayon de 50 km autour de la Métropole de Lyon.

7. 5 millions d'euros pour financer des actions d'accompagnement des agriculteurs locaux

Pour renforcer notre accompagnement auprès des agriculteurs locaux ou ceux souhaitant s'installer sur le territoire, nous lancerons un appel à projet dédié, co-piloté par la Métropole et la chambre d'Agriculture. Nous porterons le budget dédié à cet accompagnement à hauteur de 5 millions d'euros pour le mandat (au lieu de 3 millions d'euros aujourd'hui).

8. Lancer un label de territoire

Nous mettrons en place un label qui permettra à tous les habitants d'identifier lors de leurs achats les producteurs locaux (50 km autour de la Métropole) et qui puisse être affiché par tous les agriculteurs, sur les marchés et les points de vente.

9. Augmenter le nombre de marchés et de points de ventes de produits locaux et bio.

Nous lancerons un appel à manifestation d'intérêt pour démultiplier ce type de points de vente sur les communes, les arrondissements et les quartiers, plus spécifiquement là où ces points de vente font défaut. Nous augmenterons ainsi le nombre de marchés traditionnels, de marchés d'après-midi et de soirée ainsi que le nombre de points de vente directe chez le producteur et le nombre d'épiceries spécialisées dans les produits locaux, bios et en vrac, dans les entreprises ou dans les ZAC, à la Métropole et dans les Maisons des Métropoles.

10. Déployer l'agriculture en Ville

Nous développerons les projets de jardins partagés sur tout le territoire afin que chaque habitant qui le souhaite puisse « cultiver son jardin, son potager ».

De plus, nous initierons, sur le modèle parisien, chaque année un appel à projet : « Cultivateur en ville » afin d'inciter les propriétaires publics et privés à porter des projets d'agriculture urbaine, aussi bien sur le patrimoine existant que sur les constructions neuves (cours intérieures, toitures terrasses...).

Réduire la précarité alimentaire

En 2018, une enquête auprès des habitants de la Métropole a montré une exposition élevée de la population au risque d'insécurité alimentaire et notamment pour les plus jeunes, les catégories socioprofessionnelles défavorisées et les personnes vivant seules. Cette étude révèle que 36 % des habitants estiment ne pas avoir les moyens de s'alimenter correctement, avec des repas équilibrés (résultats supérieurs à la moyenne nationale), 15% des habitants déclarent avoir été exposés à une situation d'insécurité alimentaire modérée ou sévère durant la dernière année (insuffisance quantitative de nourriture faute d'argent) et 1 habitant sur 10 déclare avoir déjà eu recours à une structure d'aide alimentaire.

Face à ce constat et à ces chiffres inacceptables, il est de notre responsabilité d'apporter des solutions concrètes afin de permettre à tous d'accéder à une alimentation saine, durable et de qualité, qui réponde aux besoins nutritionnels.

11. Renforcer le rôle des Maisons de la Métropole sur le volet précarité alimentaire

Nous créerons dans chaque Maison de la Métropole un point d'accueil « alimentation », pour détecter les publics en difficulté et les orienter vers des structures d'aide alimentaire.

12. Lancer chaque année un appel à projet pour lutter contre la « précarité alimentaire » avec un budget dédié de 200 000 euros/an pour les réaliser

Afin d'expérimenter des solutions nouvelles, nous lancerons un appel à projet doté d'un budget de 200 000 euros pour faire émerger des projets concrets, innovants et efficaces pour répondre à la précarité alimentaire.

13. Renforcer et cibler le dispositif « familles à alimentation positive » sur les personnes en précarité alimentaire

Depuis 2012, la Métropole accompagne le dispositif « famille à alimentation positive » qui permet d'encourager le recours aux produits locaux issus de l'agriculture biologique dans les foyers participants au défi, en leur démontrant qu'on peut avoir accès à une alimentation saine, savoureuse, bio et locale, tout en ayant un petit budget. Ainsi depuis 2012, 780 foyers et plus de 1 300 personnes ont participé au défi et 100% de ces foyers ont augmenté leur consommation de produits biologiques avec une évolution de la part de leurs achats bio de + 24 points (de 33 % à 57 % la fin du défi) et en même temps un coût du repas qui a diminué de 2,62 € à 1,86 € par personne.

Nous renforcerons ce dispositif en lien avec les Maisons de la Métropole, les communes, les CCAS et les associations locales. Nous l'étendrons notamment aux personnes les plus

précaires, peu sensibilisées jusqu'ici par ce dispositif. L'objectif est d'accompagner 500 nouvelles familles supplémentaires chaque année pour un budget annuel métropolitain de 100 000 euros.

14. Développer un réseau d'épiceries sociales et solidaires ainsi qu'un réseau de « lieux de partage » autour de l'alimentation (restaurants solidaires)

Il existe sur notre territoire de nombreuses épiceries sociales et solidaires avec lesquelles la Métropole doit renforcer ses liens. Elles souffrent souvent de difficultés pour trouver leur modèle économique.

Plutôt que de soutenir ces épiceries par des subventions, nous transférerons ces aides directement aux publics en précarité alimentaire, afin de les aider à s'alimenter et de les encourager à s'approvisionner en produits sains, locaux et de qualité.

Nous soutiendrons également l'implantation d'épiceries sociales et solidaires sur chaque site universitaire.



Faire germer la nature sur tous nos territoires

Face à l'urgence climatique, aux multiples épisodes de canicule, aux conséquences désastreuses de la pollution sur la qualité de l'air et sur la santé de nos concitoyens, nous devons impérativement repenser la place que nous attribuons à la nature dans notre Métropole. En effet, la nature apparaît aujourd'hui comme l'une des solutions les plus efficaces et les plus adaptées pour répondre à ces nouvelles urgences et ainsi lutter contre les îlots de chaleur et rendre nos territoires plus respirables. En outre, au-delà de ses vertus environnementales, ces espaces verts sont aussi des espaces de socialisation qui favorisent le vivre-ensemble.

Autant de raisons qui nous encouragent à développer un ambitieux plan de végétalisation de la Métropole qui permettra à la nature de retrouver la place qu'elle doit avoir au sein de notre territoire.

Nous doter des outils pour passer à un territoire 100% nature

Pour que « la nature à deux pas de chez soi » devienne la norme sur tout notre territoire quel que soit l'endroit où l'on habite, et non pas un artifice esthétique ou une incantation sans réalisation concrète, nous nous fixons des objectifs à la fois ambitieux et réalistes, avec un budget adapté et une méthode opérationnelle pour les atteindre.

La création et l'entretien des parcs, la plantation d'arbres ou encore la réalisation de jardins partagés ou de micro-plantations peuvent être de la responsabilité d'une multitude d'acteurs : la Métropole, les communes, les bailleurs sociaux, les propriétaires de sites tertiaires ou industriels, les particuliers... S'il ne s'agit par pour la Métropole de se substituer à tous ces acteurs, nous proposons en revanche de faire de la Métropole le chef d'orchestre de cette végétalisation accélérée, en co-construction avec tous les acteurs locaux concernés.

1. Construire une Métropole durable et plus végétale avec la mise en place d'une clause « Garnier » dans chaque projet urbain

En référence à l'un de nos plus célèbres architectes-urbanistes et penseur de l'innovation urbaine, qui déjà à son époque souhaitait dans ses cités industrielles intégrer pleinement la nature, nous mettrons en place une « clause Garnier » pour accompagner la transformation de notre Métropole en un territoire toujours plus durable.

Pour les projets urbains de la Métropole (ZAC) : cette clause prescrira des règles imposant aux promoteurs et aménageurs de développer au sein de leurs projets la végétalisation (pourcentage minimal de végétalisation, espaces verts, plantation d'arbres en pleine terre, végétalisation des bâtiments et de leurs toits), d'encourager la récupération des eaux pluviales et la présence de l'eau dans l'espace public, d'inciter à la sobriété énergétique, de recourir aux

énergies renouvelables, de favoriser l'usage de matériaux biosourcés et le réemploi de matériaux dans la construction.

Cette clause pourra ainsi s'imposer aux projets d'aménagement suivants :

- La Loupe (Albigny-sur-Saône/Couzon-au-Mont-d'Or)
- La Saulaie (Oullins)
- Vallon des hôpitaux (Saint-Genis-Laval)
- 2^{ème} phase du projet Confluence (Lyon 2^{ème})
- 3^{ème} phase du projet Part-Dieu (Lyon 3^{ème})
- Saint-Jean (Villeurbanne)
- Mermoz Sud (Lyon 8^{ème})
- Clochettes (Saint-Fons)
- Parilly et Terrailon (Bron)

Pour les opérations privées d'aménagement, nous proposerons une charte similaire aux promoteurs avec les mêmes prescriptions.

Pour les grands quartiers existants (Part-Dieu, Gerland, Confluence, Carré de Soie), nous engagerons également une transformation durable pour renforcer la présence du végétal dans le bâti et dans l'espace public, la place des jardins publics et squares, encourager l'accès et le stationnement des modes doux, renforcer l'accessibilité, inciter à la sobriété énergétique et à l'innovation urbaine.

2. Investir 10 € par habitant et par an pour que chacun se trouve à 5 minutes à pied d'un espace vert, où qu'il habite

Nous investirons 10 € par habitant et par an pour la végétalisation de notre territoire soit 14 millions € par an, en nous inspirant des plus grandes capitales vertes dans le monde.

Grâce à ce budget, ce seront 500 000 arbres de plus qui seront plantés entre 2020 et 2030, soit directement par la Métropole sur ses terrains, soit par les acteurs locaux que nous soutiendrons, sur l'ensemble des terrains publics et privés.

Cet effort massif nous permettra d'atteindre 40% de canopée sur tout le territoire (contre 27% aujourd'hui). C'est-à-dire que, vu du ciel, 40% de la surface de la Métropole sera ombragée par des arbres. Pour garantir un rééquilibrage de la végétalisation des territoires, notamment entre l'est et l'ouest, ou entre le nord et le sud, nous nous engageons à ce que chaque commune bénéficie d'une couverture minimale de 20% de canopée.

Nous aménagerons et créerons des parcs, des squares et des jardins de manière à ce que chacun puisse être à cinq minutes à pied d'un espace végétalisé.

3. Créer une structure dédiée à la végétalisation de la Métropole

Pilotée par la Métropole, cette structure regroupera les acteurs opérationnels de la végétalisation : communes, agences d'urbanisme... Cette structure sera en charge de l'élaboration de la stratégie de végétalisation, de la définition des objectifs et des budgets, de la mise en œuvre, du suivi et du contrôle des actions réalisées. Elle rendra compte annuellement à tous les habitants des actions réalisées.

4. Mettre en œuvre une stratégie de végétalisation globale et systématique

Pour une efficacité maximale, nous déploierons sur nos sites, sur nos terrains et sur nos voiries toutes les formes de végétalisation urbaine qui contribueront au renforcement de la présence de la nature : agriculture périurbaine et urbaine, forêts urbaines, parcs, linéaires d'arbres et végétalisation en bordures de voiries, sentiers et chemins végétalisés, cours intérieures végétalisées et espaces privés extérieurs végétalisés, jardins partagés urbains, pieds d'arbres et micro-plantations, façades et toitures végétalisées...

5. Initier une stratégie partenariale sur le même format que le plan climat

Nous donnerons les moyens à tous les habitants et tous les acteurs locaux d'acquérir un « réflexe végétalisation » sur leur lieu de vie ou sur leur lieu de travail. Pour cela, la Métropole, *via* sa structure dédiée, proposera différentes formes de soutiens à la plantation d'arbres en pleine terre, à la création de jardins, à la végétalisation des habitats ou des sites tertiaires, aux micro-plantations en bordure de voirie. Offrir des arbres, aider à la plantation de jardins grâce à des brigades vertes, conseiller sur les espèces à sélectionner, proposer des projets participatifs de végétalisation... La Métropole multipliera les incitations à la végétalisation.

6. Réaliser un cadastre de tous les endroits où planter des arbres, créer des jardins ou végétaliser les bâtiments

Il n'existe pas aujourd'hui de cadastre référençant à la fois l'ensemble des espaces végétalisés de la Métropole et ceux qui pourraient l'être (les terrains et les surfaces, les voiries, les façades et les toitures, les cours intérieures privées ou publiques, etc.).

Nous élaborerons ce cadastre et le partagerons avec le grand public afin de :

- identifier pour chaque espace la végétation déjà présente
- préciser le potentiel « végétalisable »

- identifier les critères de végétalisation en fonction des services rendus (exemple : potentiel rafraîchissant, potentiel récréatif, potentiel activités physiques, potentiel biodiversité, potentiel pollution de l'air, potentiel esthétique).
- identifier en parallèle les zones à déficit végétal, les îlots de chaleur urbains, les espaces très denses, les espaces en déficit de biodiversité, les espaces peu propices aux activités physiques...

Ce cadastre nous permettra ainsi d'identifier les zones prioritaires de végétalisation et donnera la possibilité à tous ceux qui le souhaitent de connaître le « potentiel de végétalisation » de leur immeuble, de leur site de travail...

7. Créer une « Maison de la nature en ville »

Nous créerons un lieu d'accueil physique dédié à la nature en ville que nous voulons comme le lieu ressources pour les habitants pour s'informer et être informé autour de toutes les questions liées à la nature en ville. Il réunira en son sein :

- Un guichet d'information qui permettra d'obtenir des informations du type : comment végétaliser son toit, comment créer son jardin potager, quelles espèces pour quels bénéfices, jardiner zéro phyto, etc.
- Un guichet d'accès aux primes et autres aides pour la végétalisation.
- La présentation des espèces d'arbres, de végétaux, de fruits et légumes plantés dans la Métropole et qui sont les plus adaptés au climat de notre territoire.
- Un accès facilité au « cadastre végétal » de la Métropole, à la carte des espaces végétalisés de la Métropole, à la carte des « zones prioritaires de végétalisations », à la carte des « projets participatifs de végétalisation ».
- La présentation des projets en cours de végétalisation : nouveaux aménagements de quartiers, projets participatifs, forêts urbaines, jardins partagés...
- Le lien vers toutes les associations pouvant accompagner des projets de végétalisation
- Des événements, conférences, formations, ateliers, etc.

8. Tendre vers une Métropole « Zéro phyto »

Aujourd'hui, la Métropole et les communes n'utilisent plus de produits phytosanitaires pour l'entretien de leurs espaces verts. Néanmoins, il subsiste des espaces sur lesquels ces derniers sont encore utilisés.

Dans le cadre de sa stratégie de végétalisation, la Métropole encouragera l'ensemble des acteurs concernés à tendre vers le « zéro phyto », afin de garantir à chacun la meilleure santé environnementale et de veiller à ce que toutes les formes de nature en ville puissent participer à la protection et au renforcement de la biodiversité sur notre territoire :

- Soutien des agriculteurs à une transition vers la culture biologique
- Information, sensibilisation et incitations pour les particuliers
- Information, sensibilisation et incitations pour les bailleurs sociaux
- Information, sensibilisation et valorisation des actions « zéro phyto » auprès des acteurs privés (sites industriels, sites tertiaires, terrains de sport...)

Multiplier tout azimut les projets de végétalisation

9. Agir sur les zones prioritaires de végétalisation de façon efficace et rapide

Nous déploierons de manière prioritaire tous les outils de végétalisation disponibles pour les espaces où un déficit de nature, de parcs ou d'arbres a été identifié, grâce au cadastre végétal :

- Sur les espaces publics de la Métropole, la végétalisation sera réalisée par la Métropole avec des financements propres : plantation d'arbres, création de parcs, micro-plantations, toitures, etc.
- Sur les espaces publics d'autres collectivités : nous travaillerons en partenariat avec les communes et nous les soutiendrons financièrement si l'opération le nécessite.
- Sur les logements privés et les logements sociaux : nous conduirons une action renforcée de la « plateforme de végétalisation »
- Sur les espaces privés : nous inciterons à la végétalisation, via des partenariats, des aides ou encore la présence des brigades vertes

10. Améliorer ou créer les liaisons de voiries végétalisées de la Métropole

Sur la base du cadastre végétal de la Métropole, nous relierons les zones végétalisées entre elles par des voies réservées aux modes doux, piétons et vélos. Nous végétaliserons tous ces cheminements pour permettre d'aller d'une zone à une autre sous un couvert ombragé ou dans une atmosphère rafraîchie. Ces cheminements seront identifiés sur le « cadastre végétal » et la carte des espaces végétalisés de la Métropole.

11. Développer des forêts urbaines à Lyon, sur les places Louis Pradel et République

Les deux places Louis Pradel et République, en plein cœur de la ville-centre, sont particulièrement minérales. Pour redonner ses droits à la nature et lutter contre les îlots de chaleur, nous les transformerons en îlots de fraîcheur urbains en y développant des forêts urbaines et en y intégrant la présence de l'eau, à la fois pour l'usage des habitants sous forme de fontaines et de jeux d'eau et à la fois pour l'arrosage des plantations grâce à l'eau de pluie.

12. Créer une esplanade végétalisée et piétonne devant le Grand Hôtel Dieu (Lyon 2^{ème})

Nous créerons une esplanade végétalisée et piétonne devant le Grand Hôtel Dieu de Lyon, sur le quai Jules Courmont, pour un meilleur accès à ce lieu unique et pour le développement d'un espace public contemporain en Presqu'île.

Il offrira un nouveau point de vue sur ce site historique et une meilleure appropriation de cette partie du Rhône par les habitants. En contre-bas, sur le Rhône, nous installerons également un espace de détente flottant et végétalisé comprenant un ponton d'embarquement qui permettra à cet espace d'être desservi par les navettes fluviales que nous mettrons en place sur le Rhône.

13. Piétonniser et végétaliser la rue de Marseille (Lyon 7^{ème})

Dans le prolongement de la promenade végétale Moncey (Lyon 3^{ème}), nous piétonniserons et végétalisons la rue de Marseille depuis la place Gabriel Péri jusqu'à l'avenue Berthelot (Lyon 7^{ème}).

14. Favoriser la plantation d'arbres dans des propriétés privées ou en copropriété, en s'appuyant sur les brigades vertes partout dans la Métropole

L'arbre occupe une place centrale dans l'aménagement urbain. Il est au service de tous : il purifie l'air et les sols, il climatise la ville, offre un cadre de vie attractif et agréable, améliore le vivre-ensemble et valorise le paysage. Parce que chaque arbre planté ou chaque jardin créé est un poumon vert supplémentaire pour la Métropole, nous accompagnerons les propriétaires – qu'il s'agisse de copropriétés ou d'habitat individuel – dans leurs projets de végétalisation : plantation d'arbres et d'espaces verts, création de jardins potagers, de toitures et surfaces végétales... En plus de constituer de nouveaux espaces de nature, ces végétalisations améliorent le confort d'été en réduisant les îlots de chaleur urbain. C'est pourquoi il est important pour la Métropole de soutenir ces projets.

Ces soutiens prendront la forme :

- D'une aide financière proportionnelle à l'impact positif du projet de végétalisation,

- D'un accompagnement à la réalisation pratique (diagnostic, aide au montage du dossier, accompagnement aux demandes d'aide),

De l'appui de jeunes en service civique qui travailleront conjointement avec les pépiniéristes de la Métropole pour aider à la réalisation de ces plantations tout en favorisant l'économie locale.

Cette aide sera donnée sans condition de ressources selon le niveau de végétalisation. L'entretien et la maintenance resteront à la charge des propriétaires.

L'accès à l'accompagnement et aux aides se fera via un guichet unique, accessible physiquement dans la « Maison de la nature » et en numérique, sur le même modèle que la plateforme « ECORENOV' »

15. Faire émerger et soutenir les projets de micro-jardins citoyens

Chacun doit pouvoir prendre sa part dans la transition écologique et dans le verdissement de sa commune. Aussi, dans les nouveaux aménagements de voirie des zones résidentielles, nous offrirons la possibilité d'intégrer des micro-jardins citoyens sur les trottoirs ou en pieds d'arbres afin que chacun puisse participer au verdissement de sa rue, comme cela se fait déjà dans d'autres villes européennes et nord-américaines.

Nous organiserons chaque année un appel à projet « végétalisation des petits espaces publics » à destination de collectifs citoyens.

Nous identifierons dans un premier temps des espaces publics à végétaliser (petites places, petites rues et ruelles, terrain délaissés, friches temporaires, etc.), puis nous lancerons un appel à projet auprès de collectifs citoyens pour qu'ils proposent des projets de végétalisation sur ces espaces publics pré-identifiés.

Les habitants seront ensuite invités à choisir les projets qu'ils préfèrent et financerons et accompagnerons les projets lauréats dans leur réalisation.

Améliorer la qualité de l'air

Multiplication des épisodes de pollution, diffusion de particules fines et de dioxyde d'azote... même si la qualité de l'air sur notre territoire s'est nettement améliorée au cours de ces dix dernières années, elle reste une préoccupation prioritaire pour tous, et notamment dans les zones urbaines denses. Il s'agit d'un enjeu de santé publique majeur auquel nous devons répondre urgemment car on dénombre plus de 40 000 décès prématurés en France chaque année à cause de la pollution de l'air. Sur notre territoire, les conséquences de la dégradation de l'air génèrent plus de 700 000 millions d'euros de dépense en soins.

Depuis quelques années, la Métropole de Lyon, sous l'impulsion de David Kimelfeld, a mis en place de nombreuses mesures ambitieuses visant à réduire la pollution sur notre territoire et qui a porté ses fruits car le nombre de personnes exposées aux polluants diminue. Toutefois, on constate toujours la persistance des dépassements de seuils pour certains polluants : particules (dont particules très fines), ozone et dioxydes d'azote, notamment en centre-ville et en bordures de voiries importantes. De la même manière, il reste également des « points noirs de la qualité de l'air » qui concentrent des populations fragiles (enfants, personnes malades, personnes âgées) avec des expositions supérieures aux seuils.

Aujourd'hui, on sait que les principaux facteurs de pollution sont au nombre de trois : les transports en motorisation classique, le chauffage qui utilise des énergies fossiles (bois et fuel notamment) et les entreprises qui émettent des polluants.

Pour répondre au défi de l'amélioration de la qualité de l'air sur notre territoire et ramener tous les taux de pollution sous les seuils de l'Union Européenne en 5 ans, puis sous les seuils de l'OMS en 10 ans, nous mènerons une action déterminée et volontariste en direction de ces 3 sources de pollution. Il y a urgence, nous devons être ambitieux et innovants pour rendre respirable et saine notre métropole.

Accompagner le remplacement des chauffages polluants

1. Aider au remplacement des systèmes de chauffage au bois / Prime Air – bois

Aujourd'hui, sur la Métropole, 36 000 systèmes de chauffage au bois non performants (cheminées ouvertes sans inserts ou cheminées fermées installées avant 2002) sont responsables de 25 % des émissions de particules.

Notre objectif est de renouveler 100% de ces cheminées en 10 ans et la moitié en un mandat, en incitant ces renouvellements grâce à une prime Air-bois, et notamment en priorité pour les ménages les plus modestes.

Nous verserons cette prime aux habitants qui changeront leur système de chauffage au bois non performant. Cela leur permettra de mieux se chauffer, d'améliorer leur confort et de réduire leur facture énergétique.

Montant de la prime :

- 2 000 € pour un ménage modeste
- 1 000 € pour un ménage sans condition de ressources

2. Aider au remplacement des systèmes de chauffage au fuel / Prime Air Fuel

On compte aujourd'hui 37 000 chauffages au fuel sur la Métropole dont 3 500 dans le parc social et 20 000 en habitat collectif. Ce type de chauffage émet 1,5 à 2 fois plus de dioxydes d'azote que le chauffage au gaz, 3 à 5 fois plus de particules et deux fois plus de CO2.

Notre objectif : renouveler 100 % de ces chauffages en 10 ans et 50 % sur le prochain mandat, en incitant ces renouvellements grâce à une prime Air-fuel, et notamment en priorité pour les revenus les plus modestes.

Montant de la prime :

- 2 000 € pour un ménage modeste
- 1 000 € pour un ménage sans condition de ressources

Pour rendre ces deux primes plus efficaces, nous les intégrerons à la plateforme ECORENO'V. Il sera ainsi possible dès 2020 de s'adresser à un guichet unique, pour s'informer, se faire accompagner et obtenir une subvention à la fois pour isoler thermiquement son logement, mais aussi pour renouveler son chauffage s'il est particulièrement polluant. Bien sûr, les primes seront cumulables, pour un effet démultiplicateur.

Accompagner le remplacement des véhicules polluants

14 000 habitants de la Métropole sont directement exposés à des niveaux de pollution au dioxyde d'azote (NO2) supérieurs aux seuils réglementaires, avec des habitants surexposés principalement aux abords des axes routiers. Ces émissions de dioxydes d'azote sur le territoire sont générées à 60 % par le trafic routier.

Afin que personne dans la Métropole ne soit exposé à des niveaux de pollution supérieurs aux seuils réglementaires liés au trafic routier, nous inciterons les acteurs concernés à renouveler leurs véhicules les plus anciens et les plus polluants, en élargissant le périmètre de la zone à faible émission (ZFE), en aidant les acteurs concernés à acheter des véhicules propres et en déployant des stations d'approvisionnement électrique, hydrogène et gaz naturel pour les véhicules.

3. Renforcer la zone à faible émission

La zone à faible émission actuelle couvre un périmètre intra-périphérique comprenant la ville de Lyon, la ville de Caluire et une partie des communes de Villeurbanne, Bron, Vénissieux. Cette zone concerne les poids lourds et véhicules utilitaires légers circulant et en stationnement.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, les vignettes 4 et 5 sont interdites pour ces véhicules. Et en 2021, les véhicules ayant une vignette 3 seront à leur tour interdits. Ainsi en 2020, 1 600 poids lourds et 18 000 véhicules utilitaires légers auront été éloignés de cette zone. Nous atteindrons 3 000 poids lourds et 40 000 véhicules utilitaires légers en 2021.

Pour renforcer cette mesure, nous élargirons cette zone à faible émission sur l'ensemble du territoire métropolitain dès 2022. Et nous engagerons une concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, communes, acteurs économiques et transporteurs du territoire, pour identifier une date d'interdiction d'accès de cette ZFE aux VUL et PL diesel, c'est-à-dire munis d'une vignette 2, d'ici à 2025.

La question de l'intégration des voitures particulières dans la ZFE nécessite d'accompagner les particuliers qui devront changer leur véhicule. Or, aujourd'hui les personnes ayant les voitures les plus anciennes sont aussi souvent celles qui sont les plus modestes. Leur imposer le remplacement de leur véhicule est un sujet important en termes d'équité sociale qui nécessitera des mesures d'accompagnement très fortes.

Il ne s'agit pas pour nous de prendre une décision avec un tel impact sans consulter d'abord les premiers concernés par cette mesure. Nous organiserons donc un référendum sur le sujet de l'extension de la ZFE aux voitures particulières. Ce référendum sera autant l'occasion d'interroger tous les habitants sur ce qu'ils souhaitent que de les informer de manière claire sur les enjeux de la qualité de l'air, des mobilités pour tous et de l'équité sociale. Il constituera ainsi un lieu de débat et d'échanges, afin que chaque habitant, concerné à la fois au titre de l'air qu'il respire et du mode de déplacement qu'il utilise, puisse se saisir de ce sujet majeur de la pollution de l'air. Nous déploierons une vaste campagne d'information dans toutes les communes pour mobiliser le plus grand nombre à participer à ce référendum.

Si l'issue de ce dernier est favorable à l'élargissement de la ZFE aux véhicules particuliers, nous déploierons un système d'accompagnement et d'aides au renouvellement des véhicules particuliers, afin que cette décision ne pèse pas sur les ménages les plus modestes.

4. Renforcer le contrôle des accès à la ZFE

Instaurer une zone à faible émission nécessite de déployer également des moyens suffisants pour que les règles soient suivies par tous. Ainsi, nous développerons le contrôle automatisé des plaques (LAPI) et mobiliserons la police métropolitaine nouvellement créée pour effectuer des contrôles réguliers et renforcés.

5. Renforcer les primes d'aides au renouvellement de véhicules

Dans le cadre de la ZFE, pour accompagner les professionnels dans le renouvellement de leur véhicule et les inciter à choisir un véhicule plus propre, nous renforcerons les aides financières dédiées :

- Flottes de véhicules professionnels : nous multiplierons l'enveloppe par 5 pour un total de 10 millions d'euros pour aider au renouvellement de 1 000 à 2 000 véhicules sur la Métropole.
- Flottes de véhicules publics : nous multiplierons l'enveloppe par 2 pour un total de 3 millions d'euros pour aider au renouvellement de 300 à 600 véhicules sur la Métropole.

Ces aides seront déclinées pour les véhicules de particuliers si la ZFE était élargie aux véhicules individuels.

6. Renforcer le déploiement de stations électriques, hydrogène et GNV (gaz naturel pour véhicules)

Inciter au développement d'une flotte de véhicules propres nécessite également d'avoir un meilleur maillage du territoire en matière de stations de recharge électrique, hydrogène et GNV. Nous développerons donc massivement ces stations sur l'ensemble de notre territoire, en proposant notamment des stations multi-énergie, afin de mieux prendre en compte les besoins des usagers et les contraintes de foncier.

7. Des mesures spécifiques pendant les pics de pollution

Pour inciter et aider tous les habitants à réduire leurs déplacements en voitures pendant ces journées, nous prévoirons et systématiserons :

- La gratuité des tickets de transports en commun (TCL et Vélo'V) pendant les pics de pollution
- L'incitation au télétravail pour tous les agents de la Métropole
- L'incitation au télétravail pour les entreprises et structures

Déployer une action ciblée sur des zones fortement exposées

8. Créer des « Zones Air Prioritaires » autour des établissements recevant des enfants et fortement exposés aux polluants

Le constat est sans appel : les enfants sont plus vulnérables et plus sensibles aux pollutions. Sur la Métropole, plusieurs établissements recevant des enfants dépassent aujourd'hui les seuils de pollution règlementaires.

En plus des mesures globales que nous mettons en œuvre pour améliorer la qualité de l'air, visant directement les polluants émis par les logements, les transports et les industries, une action ciblée autour des établissements concernés est nécessaire. Elle viendra en complément des actions déjà déployées et permettra de réduire de manière ciblée la pollution de l'air, là où elle reste préoccupante malgré nos efforts.

Nous mènerons ainsi une action ciblée sur les 20 premiers établissements prioritaires de notre territoire identifiés par l'association régionale de surveillance de la qualité de l'air ATMO AURA, en concertation avec les communes et les arrondissements concernés.

Les principes de l'action :

- Créer un « Comité Air de l'établissement » réunissant la Métropole de Lyon, l'expertise d'Atmo-Aura, de l'ARS et de l'Ademe, les communes et les arrondissements, l'Etat, la Région et bien sûr l'établissement concerné.
- Établir une zone d'action prioritaire à l'échelle de la zone d'habitation des enfants reçus.
- Réaliser un « plan de déplacement établissement air » dédié à l'établissement à l'échelle de cette zone, en collaboration avec tous les membres du « Comité Air Établissement ».
 - Pour sensibiliser les parents d'élèves, les élèves, les enseignants et autres personnels à leurs propres trajets et habitudes.
 - Pour proposer des solutions dédiées co-construites : plateforme dédiée de mobilité de l'établissement, pédibus, accès et stationnement vélo, stations TC rapprochées si nécessaire, co-voiturage de proximité, zones 30 ou zones piétonnes, etc.
- Réaliser un « plan de chauffage et rénovation thermique air » pour rénover prioritairement les logements de cette zone et remplacer prioritairement les chauffages les plus polluants
- Mettre en place des moyens de mesures dédiés :

- Une « Captothèque » dédiée : un lieu où des capteurs mobiles sont mis à disposition des enfants et des personnels qui le souhaitent pour mesurer sur deux semaines en continu tous les niveaux de pollution cumulés auxquels ils sont confrontés. Cette captothèque sera gérée par ATMO AURA (prêt des capteurs personnels, explications / formations, relevé des données, présentation des résultats)
 - Un capteur fixe pour la qualité de l'air extérieur
 - Un ou des capteurs pour la qualité de l'air intérieur
- Établir avec le « Comité Air Établissement » un programme pédagogique spécifique
- Établir un plan d'action sur le bâti et les cours extérieures des établissements. Cette mesure permettra d'améliorer la qualité de l'air à l'échelle d'un bâtiment parce qu'on peut agir sur trois sources de pollution : l'air extérieur qui pénètre dans le bâtiment, les matériaux de construction ainsi que le mobilier qui émettent des polluants, et l'activité des occupants. Nous établirons un plan d'actions pour chaque établissement en fonction de ses spécificités :
 - Travail sur les circulations d'air et les filtres dédiés
 - Travail sur les usages des lieux : répartition des activités selon les lieux, occupation des salles en fonction des usages, etc.
 - Travail sur la maintenance, la gestion et le nettoyage des espaces
 - Travail sur l'architecture et les aménagements dédiés, etc.
 - Travail sur la mesure, l'analyse et l'évaluation des solutions mises en œuvre

Un Appel à Manifestation d'intérêt (AMI) pour mener cette expérimentation sera lancé sur chaque établissement pour que des porteurs de projets proposent un ensemble de solutions à l'échelle de l'établissement, venant en complémentarité des autres mesures déployées à l'échelle de la zone.

Préserver la ressource en eau et la rendre accessible à tous à un prix abordable

La Métropole de Lyon a la responsabilité du cycle de l'eau sur son territoire et assure à ce titre l'alimentation en eau potable, le traitement des eaux usées pour la population, ainsi que la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

L'eau est un bien public vital et singulier. Les modifications climatiques que nous sommes en train de vivre vont rendre cette ressource de plus en plus précieuse et vont nécessiter de la préserver davantage. C'est ce qu'a démontré le diagnostic de la résilience de notre territoire face aux changements climatiques, avec notamment un risque de baisse du débit du Rhône pouvant aller jusqu'à - 40 % à horizon 2070.

Garantir à tous un accès à une eau saine et de qualité, à un prix abordable, tout en veillant dans le contexte que nous connaissons à la préservation de cette ressource précieuse et nous donner tous les moyens pour y parvenir sera une priorité absolue pour nous. De même, nous mettrons tous les moyens en œuvre pour préserver sur le long terme la bonne qualité de toutes nos ressources en eau, qu'elles soient souterraines ou de surface.

Garantir à tous une eau de qualité à un prix abordable

1. Préserver nos ressources en eau

Les ressources en eau de notre territoire, souterraines et de surface, font l'objet d'une pression urbaine croissante et peuvent encore être exposées à diverses sources de pollution. Il est indispensable de les préserver et d'améliorer leur qualité globale, tant en matière de volume, que de température ou de qualité (nappe phréatique, cours d'eau...). Nous apporterons une attention toute particulière à la raréfaction de la ressource en eau, au réchauffement de la nappe phréatique et à la protection contre les polluants émergents, qui sont autant d'enjeux majeurs et grandissants auxquels nous allons être confrontés. Pour cela, nous agissons sur plusieurs leviers :

- Limiter et encadrer l'urbanisme et les activités autour des sites sensibles,
- Accompagner les industriels pour les aider à limiter leurs rejets de polluants et réduire l'utilisation de produits polluants dans leurs process,
- Accompagner les agriculteurs pour les aider à limiter les intrants chimiques polluants (engrais, pesticides...),
- Mesurer et analyser plus finement l'état et l'évolution de nos ressources en eau, ainsi que l'impact de nos activités sur ces ressources,

- Mesurer, analyser et se prémunir spécifiquement des polluants émergents, comme les perturbateurs endocriniens, et des micropolluants comme les microplastiques, en réduisant les polluants à la source et en renforçant nos procédés de dépollution,
- Diversifier nos sources d’approvisionnement en eau potable de qualité sur notre territoire. Nous nous engageons donc à réaliser tous les investissements nécessaires à l’exploitation de nouvelles sources d’approvisionnement d’eau potable sur notre territoire.

2. Renouveler plus rapidement nos réseaux d’eau potable afin de réduire au maximum les risques de fuite tout en garantissant le meilleur service au meilleur coût pour nos habitants

Le renouvellement et la mise en état permanente de notre réseau est un enjeu majeur. Nous nous engageons à garantir le bon état des canalisations qui acheminent l’eau jusqu’à nos habitants et à accélérer le taux de renouvellement de tout notre réseau de distribution d’eau potable pour les prochaines années, ceci notamment afin de réduire toujours plus le nombre de fuite sur le réseau.

3. Mettre en œuvre une tarification de l’eau qui permette à chacun de subvenir à ses besoins vitaux

L’accès à une eau de qualité pour tous, tout en préservant la ressource en eau sur notre territoire, sera une priorité absolue. Pour concilier exigences en matière de santé et de sécurité, ambition environnementale et accès universel à l’eau, nous proposerons pour l’eau potable une tarification à la fois sociale et environnementale :

- Nous baisserons le coût de l’abonnement dans le prix total de l’eau, sa part dans la facturation totale passera de 25% à 15%.
- Nous mettrons en place une tarification progressive afin d’encourager les changements de comportements vertueux, vers une consommation plus responsable de la ressource en eau
 - avec un tarif très bas pour les premiers mètres cubes d’eau utilisés (correspondant aux consommations indispensables pour boire et se laver).
 - une tarification progressive pour les mètres cubes d’eau supplémentaires, qui incitera chacune et chacun à réduire les consommations d’eau excessives.
- Nous inciterons fortement à l’individualisation des compteurs. Notre objectif est de donner à chacun la possibilité d’être facturé uniquement en fonction de sa consommation d’eau et non en lien avec celle de ses voisins. Pour cela, nous

proposerons une prime d'aide à l'individualisation des compteurs, lorsque des travaux sont nécessaires dans les logements collectifs.

4. Améliorer l'information des usagers

La télérelève est déjà déployée pour 100 % des usagers, ce qui permet de garantir une facturation en lien avec la consommation et d'alerter en temps réel sur toute fuite éventuelle.

Mais nous devons aller encore plus loin dans les services rendus aux usagers :

- Nous informerons et sensibiliserons davantage les usagers sur le service rendu, la protection des ressources et les moyens d'optimiser sa consommation, afin de lutter contre le gaspillage et réduire sa facture
- Nous ferons connaître chaque année tous les résultats concernant la gestion de l'eau potable
- Nous contrôlerons et évaluerons régulièrement la satisfaction des usagers
- Nous garantirons un meilleur accès à l'eau pour tous, en multipliant dans toutes les communes les bornes et les fontaines à eau.

5. Lutter contre la précarité

La métropole de Lyon met en œuvre un dispositif d'aide aux personnes et aux familles très précaires qui éprouvent des difficultés à payer leurs factures d'eau qui s'articule autour de 3 axes :

- Le maintien du service public de l'eau et de l'assainissement pour les personnes et les familles en difficulté ;
- La prise en charge financière de tout ou partie de leurs factures lorsqu'elles ne peuvent s'en acquitter temporairement ;
- Des actions d'information et de pédagogie pour un bon usage de l'eau.

Ainsi, la Métropole abandonne ses créances auprès des plus démunis. En 2018, par exemple, 865 dossiers ont été traités, pour un montant moyen de 249 € par dossier.

Nous souhaitons renforcer notre dispositif d'accompagnement et notamment détecter plus en amont les publics qui peuvent avoir des difficultés à payer leur facture d'eau.

Pour cela, nous déploierons un dispositif de repérage et d'accompagnement des ménages modestes à l'échelle de la Métropole, en lien avec les communes, les CCAS, les Maisons de la Métropole et les associations en lien avec les publics modestes, pour que tous les ménages concernés puissent être accompagnés pour ce qui concerne leur consommation d'eau et aidés dans le paiement de leurs factures.

6. Renforcer les connaissances et les compétences de la Métropole pour garder la totale maîtrise de ce bien public, vital et singulier qu'est l'eau potable

Pour que la Métropole reste garante de toutes ces exigences vis-à-vis de ses habitants, elle devra continuer à renforcer encore son rôle en tant qu'Autorité Organisatrice de l'Eau. En effet, c'est à elle que revient la responsabilité de définir la stratégie, de décider des moyens et du budget à affecter à la politique de l'eau, de déterminer le prix de l'eau destiné à couvrir les charges du service, de gérer le patrimoine, mais aussi d'assurer le suivi, le contrôle et l'évaluation de cette politique.

Ainsi la Métropole doit maintenir et renforcer son niveau de connaissances et de compétences scientifiques et techniques sur tout ce qui concerne les ressources en eau du territoire, tant souterraines que de surface, le pompage et la production d'eau potable, ainsi que la prévention et la gestion de la pollution des eaux.

Quel que soit le mode de gestion choisi, nous nous engageons à renforcer l'ensemble de ces compétences à la Métropole et à renforcer les budgets dédiés à l'acquisition de ces connaissances par la collectivité, afin de garantir sur le long terme à la collectivité la totale maîtrise de tous ces enjeux vitaux pour les Grands Lyonnais.

Réduire la pollution de l'eau et améliorer le traitement de nos eaux usées

7. Renouveler plus rapidement nos réseaux d'assainissement.

Afin de réduire au maximum les risques de fuite tout en garantissant le meilleur service au meilleur coût pour nos habitants, nous accélérerons le renouvellement de nos réseaux d'assainissement.

8. Récupérer mieux et davantage les eaux pluviales

Aujourd'hui, le réseau d'assainissement de la métropole est composé pour moitié d'un réseau qui mêle les eaux usées et les eaux pluviales (réseau unitaire) et pour moitié d'un réseau qui sépare les eaux usées des eaux pluviales (réseau séparatif).

Cette séparation est indispensable car elle permet :

- de réinfiltrer les eaux pluviales non polluées dans la terre, afin de rafraîchir la ville, de maintenir un bon état d'irrigation des sols et de remplir nos nappes phréatiques.
- de ne pas encombrer le réseau et les stations d'épuration d'eaux usées contenant de l'eau propre, et ainsi de ne pas surdimensionner nos installations, de pouvoir traiter plus finement nos eaux usées et de garantir le meilleur état possible de l'eau rejetée dans la nature.

Pour cela, nous renforcerons et nous accélérerons :

- La construction d'un réseau séparatif sur chaque nouveau projet d'aménagement ou de réaménagement
- La réinfiltration des eaux pluviales directement sur la parcelle de terrain concernée dans chaque nouveau projet d'aménagement ou de réaménagement
- La désimperméabilisation des surfaces sur notre territoire : 500 ha de surfaces désimperméabilisées d'ici à 2030 (soit 5 % surfaces de toutes nos surfaces imperméables)

9. Méthaniser 100 % des boues de nos stations d'épuration

La Métropole de Lyon dispose sur son territoire de 12 stations pour traiter l'ensemble des eaux usées de nos habitants. Une fois que l'eau est traitée, il reste des boues résiduelles à partir desquelles il est possible de produire du biogaz. C'est ce qu'on appelle la méthanisation. Le biogaz ainsi produit par méthanisation des boues des stations d'épuration est une énergie 100 % renouvelable et locale qui peut soit être réinjectée directement dans le réseau de gaz, soit alimenter en chaleur et en énergie la station d'épuration.

Nous installerons d'ici à 2030 des dispositifs de méthanisation sur toutes nos stations d'épuration, de manière à ce que 100 % des boues d'épuration servent à produire du biogaz.

10. Récupérer la chaleur des eaux usées à l'échelle d'un quartier pour la réinjecter dans le réseau de chaleur et chauffer le quartier

Nous expérimenterons notamment cette récupération de chaleur des eaux usées sur le nouveau quartier de la Saulaie.

Prendre en compte le bien-être animal

Notre projet pour la Métropole de Lyon se veut en accord avec le bien-être animal. Une société équilibrée, juste et solidaire ne peut pas ignorer la place de l'animal dans la société.

C'est pourquoi nous défendrons la déclaration universelle des droits de l'animal adoptée le 15 octobre 1978 à la Maison de l'UNESCO à Paris et nous confierons la question du bien-être animal à un élu métropolitain.

Nous mettrons par ailleurs en œuvre plusieurs mesures concrètes.

1. *Nous veillerons à l'intégration harmonieuse des animaux dans la « cité »*

- Nous sensibiliserons de manière régulière les habitants de la Métropole
- Nous favoriserons la préservation de la faune sauvage et la biodiversité animale et végétale et nous privilégierons la gestion écologique des espaces
- Nous soutiendrons les actions et projets qui permettent de faire connaître et de protéger les animaux, les insectes et l'environnement
- Nous soutiendrons les associations de protection animale
- Nous mettrons en place divers équipements pour faciliter la cohabitation entre les habitants et les animaux. Nous initierons à ce sujet un dialogue avec les Conseils de quartier, les CIL, les collectifs d'habitants d'une part, et les associations protégeant ces espèces et les propriétaires d'animaux d'autre part afin de mettre en œuvre ces mesures, tout en prenant en compte les questions de sécurité, d'hygiène et de tranquillité publique.
- Nous interdirons l'implantation des cirques/spectacles avec des animaux sauvages sur les sites propres de la Métropole (Parc de Miribel Jonage, Parc de Parilly et Parc de Lacroix-Laval). Pour ce qui concerne les sites dépendant des communes, nous proposerons un modèle de charte aux communes volontaires.
- Nous réfléchirons à la place des animaux dans les lieux publics et les lieux d'accueil, en lien avec les acteurs concernés, tout en prenant en compte les nécessaires questions de sécurité, d'hygiène et de tranquillité publique, et notamment :
 - L'installation d'un centre d'équithérapie à Miribel Jonage,
 - L'accès des animaux de compagnie dans les transports en commun avec le Sytral et les associations d'usagers,
 - La présence des animaux des pensionnaires dans les EHPADs,

- La présence des animaux dans les foyers d'hébergement d'urgence, en lien avec les foyers et les centres d'hébergement d'urgence, les associations de protection animale et les associations de solidarité, les associations de vétérinaires, ainsi qu'avec l'État,

2. Nous favoriserons en partenariat avec l'Éducation Nationale la sensibilisation des enfants au respect de l'animal et à sa protection par des actions pédagogiques

Des actions pédagogiques seront notamment menées au sein du Plan d'Éducation Développement Durable, sur l'ensemble des établissements scolaires, en association avec les associations de la défense animale.

3. Nous développerons une démarche de questionnement sur les pratiques bien traitantes à engager à l'égard des animaux

- Nous prendrons des mesures pour réguler de manière douce les populations de chats errants, de pigeons et d'animaux nuisibles
- Nous soutiendrons, en lien avec les communes et les associations concernées, une politique de stérilisation des chats errants, ainsi que des campagnes de sensibilisation des propriétaires de chats
- Nous intégrerons le « bien-être animal » à la commande publique, notamment pour ce qui concerne les repas servis, les cocktails et buffets organisés et les produits d'entretien utilisés. S'agissant notamment des marchés de restauration collective (collèges, EHPAD...), nous demanderons dans le cahier des charges que les denrées d'origine animale proposées soient issues d'animaux dont le bon traitement est garanti au stade de l'élevage, du transport et de l'abattage.
- Nous accompagnerons les acteurs de la filière agricole et alimentaire, qui souhaitent s'engager dans une transformation durable pour le bien-être des animaux dans leurs activités.
- Nous instaurerons une option végétarienne quotidienne dans tous les services de restauration collective

4. Nous établirons des partenariats pour optimiser le sort des animaux blessés, malades, perdus, abandonnés, maltraités sur le territoire

- Nous établirons des partenariats avec les vétérinaires, les dispensaires, les fondations, les refuges, les associations de protection animale et les bénévoles indépendants regroupés en collectif pour optimiser le sort des animaux blessés,

malades, perdus, abandonnés, maltraités sur le territoire et soutiendrons ces associations en conséquence.

- Nous mettrons en œuvre un partenariat entre la fourrière et les refuges afin d'éviter les mises à mort.
- Nous instaurerons un service vétérinaire accessible aux revenus les plus modestes.
- Nous initierons un partenariat avec les fédérations de vétérinaires, les universités et les étudiants vétérinaires, pour élaborer ensemble une charte du bien-être de l'animal dans la Métropole.